

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
MONTMURAT - Commune

Procès verbal

Réunion du Conseil Municipal

25 mars 2025

Le mardi 25 mars 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Gilbert DOMERGUE.

Secrétaire de la séance : Sylvie FAU-RATTIER

Présents : Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU

Représentés : Bernard BOUTARIC représenté par Michel LATAPIE, Armelle MASCOU représentée par Valérie IMBERT

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février
- 2 - Budget : vote du CFU Lotissement, vote du CFU Commune, vote d'affectation du résultat, préparation BP 2025
- 3 - Prévoyance santé : délibération relative à la protection sociale des agents- risque santé
- 4 - Salle des fêtes : délibération relative à la mise en place d'un tarif "vin d'honneur"
- 5 - Travaux : devis relatifs à l'entretien de la micro-station
- 6 - Voirie : programme 2025, demande de subvention au titre du Fonds Cantal solidaire 2025-2027
- 7 - Projet de centrale photovoltaïque au sol
- 8 - Questions diverses : subvention GRAMAC, subvention régionale "Tiers lieux"

1 - approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2025

Après lecture le procès-verbal de la réunion du 11 février 2025 est adopté à l'unanimité.

2 - Budget

Délibération sur le compte financier unique Lotissement

Le conseil municipal réuni et présidé par Michel LATAPIE vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et donne pouvoir à Gilbert DOMERGUE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	150 682,39	0,00	150 682,39	0,00
Opérations exercice	151 822,39	193 150,85	133 741,85	150 682,39	285 564,24	343 833,24
Total	151 822,39	193 150,85	284 424,24	150 682,39	436 246,63	343 833,24

Résultat de clôture		41 328,46	133 741,85		-92 413,39	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	41 328,46	133 741,85	0,00	-92 413,39	0,00
Résultat définitif		41 328,46	133 741,85		-92 413,39	

Délibération sur le compte financier unique Montmurat

Le conseil municipal réuni et présidé par Michel LATAPIE vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et donne pouvoir à Gilbert DOMERGUE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	216 625,48	48 582,32	0,00	48 582,32	216 625,48
Opérations exercice	139 472,19	213 461,15	292 111,57	151 815,21	431 583,76	365 276,36
Total	139 472,19	430 086,63	340 693,89	151 815,21	480 166,08	581 901,84
Résultat de clôture		290 614,44	188 878,68			101 735,76
Restes à réaliser	0,00	0,00	42 887,69	36 632,00	42 887,69	36 632,00
Total cumulé	0,00	290 614,44	231 766,37	36 632,00	42 887,69	138 367,76
Résultat définitif		290 614,44	195 134,37			95 480,07

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 290 614,44 décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	216 625,48
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	264 779,07
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	73 988,96
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	290 614,44
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	290 614,44
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	

affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	95 480,07
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

3 - Protection sociale des agents : risque santé

La commune de Montmurat

Article 1er : souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque santé .

Article 2 :mandate le centre de gestion du cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé.

Article 3: s'engage à communiquer au centre de gestion du cantal les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le centre de gestion du cantal à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.

Article 4: prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le centre de gestion du cantal, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le centre de gestion du cantal et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la convention en respectant les minimums fixés par décret.

La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

4 - Tarif de location de la salle polyvalente pour courte durée

Considérant que la grille des tarifs de location de la salle ne prévoit pas ce type de location,

Considérant l'opportunité pour la commune de pouvoir répondre à ce type de demande,

Monsieur le maire propose de mettre en place une tarif de location "courte durée" correspondant à la location de la salle pour une demi-journée sans soirée pour les habitants les extérieurs à la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le maire d'application d'un tarif de location de la salle polyvalente pour courte durée selon les modalités suivantes :

- location courte durée habitants : 50 €
- location courte durée extérieurs à la commune : 100 €

- DECIDE d'appliquer un surcout pour la consommation électrique suivant relevé compteur à hauteur de 0.31 €/ kw du 1er octobre au 31 mai.

- AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

5 - Travaux d'entretien de la micro station d'assainissement

Monsieur le maire explique à l'assemblée que le dernier rapport de contrôle de la microstation d'assainissement de la commune réalisé par le Service d'assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil départemental du Cantal a recensé plusieurs anomalies nécessitant les travaux d'entretien suivant :

- vidange totale du réacteur biologique et partielle du décanteur
- remplacement du diffuseur fines bulles

Pour la vidange, plusieurs devis ont été obtenus :

- POTEL Assainissement : 1408.00€ HT
- SAS IMBERT CAVALERIE : 1048.00€ HT
- MTP 46 : 985.20 € HT
- Alliance nouvelle aquitaine : 2430.00€ HT

Pour le remplacement du diffuseur le devis fournit par l'entreprise HYDRASERV, en charge de l'entretien régulier de la station s'élève à 1139.20€ HT.

Considérant que l'entreprise SAS IMBERT CAVALERIE prévoit une distance de transport inférieure de moindre de 144 km. par rapport à l'entreprise MTP46,

Considérant le faible écart de prix entre les deux entreprises,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir le devis de la SAS IMBERT CAVALERIE pour un montant de 1048 € HT soit 1257.60€ TTC
- VALIDE le devis de l'entreprise HYDRASERV pour un montant de 1139.20 € HT soit 1367.04€ TTC
- AUTORISE monsieur le maire à signer les dits devis et inscrire le montant de ces dépenses au budget 2025 de la commune

6 - Travaux de voirie

Demande de subvention au titre du Fonds Cantal solidaire 2025

Dans le cadre de la programmation triennale Fonds Cantal Solidaire 2025-2027, le conseil municipal DECIDE de déposer une demande de subvention pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries et des dépendances 2025 selon le plan de financement suivant :

Fonds Cantal Solidaire 2025

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Remise en état du chemin de Prieuret	7 990.00	Fonds Cantal Solidaire 2025	10 067.00
Dégagement d'un aqueduc sur le chemin de Lavoual	500.00	Fonds propres	10 067.00
Aménagement d'une zone de stationnement	6 575.00		

poids-lourds avec poteau incendie	6 844.20		
Entretien divers voiries	224.80		
Frais de MO CIT			
Total dépenses	22 134.00	Total recettes	22 134.00

Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2026

Dans le cadre de la programmation triennale Fonds Cantal Solidaire 2025-2027, le conseil municipal DECIDE de déposer une demande de subvention pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries et des dépendances 2026 selon le plan de financement suivant :

Fonds Cantal Solidaire 2026

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Route du Vignoble	3 142.53	Fonds Cantal Solidaire 2026	25 854.38
Voie communale Lamoleirie	28 540.76	Fonds propres	25 854.38
Voie communales Les Causses	11 536.90		
Entretien divers voiries	6 844.20		
	1 644.38		
Frais de MO CIT			
Total dépenses	51 708.77	Total recettes	51 708.77

Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2027

Dans le cadre de la programmation triennale Fonds Cantal Solidaire 2025-2027, le conseil municipal DECIDE de déposer une demande de subvention pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries et des dépendances 2027 selon le plan de financement suivant :

Fonds Cantal Solidaire 2027

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Voie communale de Lavoual	75 791.06	Fonds Cantal Solidaire 2027	42 674.72
	6844.20		
Entretien divers voiries	2 714.18	Fonds propres	42 674.72
Frais de MO CIT			
Total dépenses	85 349.44	Total recettes	85 349.44

7 - Centrale photovoltaïque au sol

Monsieur le maire dresse un bilan du projet de centrale photovoltaïque au sol et explique que l'entreprise ARKOLIA propose de financer la totalité de l'opération soit 736m2 de panneaux 0représentant 168 Kw pour une emprise au sol d'environ 2500m2.

Par conséquent, le conseil municipal mandate Monsieur le maire afin d'entamer une négociation visant établir les termes des avantages en retour pour la commune et les habitants.

8 - Questions diverses

- **Subvention GRAMAC.** Le conseil municipal décide d'accorder une subvention communale de 100€ au Groupement Artisanal des Métiers d'Art du Cantal en vue notamment de pouvoir développer des opportunités en rapport avec le projet de tiers-lieu rural au sein de la maison « Carrière » et d'exposition estivale d'artisanat et d'art à la salle des fêtes.
- **Subvention Régionale relative au projet de réhabilitation de la maison « Carrière » pour la création d'un lieu partagé ».** Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient de confirmer auprès du conseil régional AURA que le dossier est toujours d'actualité et notamment que l'étude engagée dans le programme « villages d'avenir » va faire l'objet d'un nouvel état des lieux suite relevé topographique fourni au bureau d'études par la commune.
- **Commission Communale des Impôts Directs.** Monsieur le maire informe le conseil qu'il conviendra de réunir prochainement la Commission Communale des Impôts Directes afin de vérifier l'absence d'anomalies au sein des fichiers des impôts fonciers bâtis et non bâtis.

Au terme des discussions la séance est levée à 22h45.

Gilbert DOMERGUE
Président de séance

Sylvie FAU-RATTIER
Secrétaire de séance